

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 JUIN 2022**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mil vingt-deux, le deux juin à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vingt-cinq mai conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de quinze à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

**PRESENTS :** Annabelle QUENTEL, Sami OSMANE, Delphine NOBILET, Emmanuel GUEUDELLOT, Aurélie THEMEZE, Adrien NOEL, Hélène BOUNIOL, Cécile CHAMBON, Anthony ROCHARD, Stéphane DEREDEC, Delphine GUTIERREZ, Vincent DAUNAY, Philippe MANDON, Sylvie VETTER, Philippe RESSE.  
Conseillers Municipaux,

**EXCUSES :** Véronique ARBID, conseillère municipale a donné pouvoir à Delphine NOBILET  
Patricia BENIS, conseillère municipale a donné pouvoir à Philippe MANDON  
Nathalie TRUET, conseillère municipale a donné pouvoir à Aurélie THEMEZE  
Hervé TESSIER, conseiller municipal a donné pouvoir à Delphine GUTIERREZ

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

Secrétaire de séance : Aurélie THEMEZE,

---

**1) Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur Vincent DAUNAY, Conseiller Municipal, est désigné pour être secrétaire de la séance à :

**L'unanimité**

**2) Rappel du compte-rendu de la séance du 5 Mai 2022.**

**Unanimité**

**3) SDE 35 ENERGIV Présentation Projet éolien.**

Madame la Maire donne la parole à Antoine THERAIN qui présente Energ'iv.

Le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) s'est allié avec plusieurs acteurs du territoire pour relever ces défis et créer une société d'économie mixte Energ'iv dont le principal objectif est de massifier le développement des énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine.

Energ'iv a plusieurs objectifs :

- Massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en s'impliquant techniquement et financièrement dès les phases d'amorçage ;

- Favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent ;
- Permettre aux communes, aux EPCI et aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire en s'appuyant sur un acteur de confiance ;
- Accélérer le développement de la mobilité décarbonée, qu'elle soit électrique, bio-gaz naturel, ou hydrogène.

Energ'iV accompagne et conseille les communes sur les projets d'énergies renouvelables et intervient notamment dans le domaine de l'éolien.

Ils encouragent les communes à se positionner en tant qu'acteurs ou partenaires des projets éoliens, car sans implication, des projets pourront voir le jour uniquement après échanges entre le porteur du projet (société éolienne) et le propriétaire des terrains. La commune peut alors être exclue des discussions.

Afin de mieux surveiller les projets sur le territoire, la commune peut inciter les propriétaires des zones favorables à l'éolien et ne pas s'engager seuls, directement avec un opérateur. Un premier contact avec les propriétaires des zones favorables à l'éolien peut être instauré par la commune pour les mettre en alerte sur cette thématique.

Une autre possibilité pour les communes, plus engageante, est de signer des promesses de bail avec les propriétaires et réserver ainsi le foncier.

Energ'iV présente des retours d'expérience de projets éoliens locaux :

A Lanrigan, Energ'iV a accompagné les élus qui ont :

- Rédigé une charte locale de l'éolien afin de définir les volontés et les attentes de la Commune
- Fait signer une déclaration d'engagement des propriétaires exploitants à négocier collectivement les conditions des promesses de bail.
- Engagé la maîtrise foncière par la commune.
- Communiqué autour du projet auprès des habitants.

Energ'iV conclut en indiquant qu'il est important pour les communes de s'impliquer à minima pour ne pas voir les projets de toute nature s'installer sur le territoire. Il s'agit par exemple de mettre en alerte les propriétaires des zones concernées afin qu'ils ne signent pas d'engagement sans contacter la commune ou se faire conseiller. Après cette présentation Energ'iV les élus décident qu'ils engageront un contact avec les propriétaires.

#### 4) Constitution d'un Copil

Madame La Maire indique qu'une étude relative à l'aménagement de la rue des Rochers est lancée.

L'étude a pour objectif de formuler des propositions d'aménagements pour la rue des Rochers.

L'objet de l'étude est de construire une vision globale et prospective et d'élaborer un programme d'actions pour les prochaines années, à l'échelle de l'économie de la commune.

L'étude devra fournir à la commune des éléments lui permettant de passer des marchés de maîtrise d'œuvre, avec un niveau de définition faisabilité (levées des éventuelles contraintes techniques...) avec une organisation en phasage du projet, le cas échéant, et des estimations financières.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des Rochers, Madame La Maire propose de créer un Comité de Pilotage pour le suivi du projet. Ce Comité de Pilotage sera présidé par Madame La Maire.

Ce COPIL sera amené à solliciter les riverains de la rue des Rochers.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APPROUVE la création d'un comité de pilotage afin du projet d'aménagement de la rue des Rochers ainsi que sa composition :

<b>Membres du CoPil Aménagement secteur rue des Rochers</b>
Madame Annabelle QUENTEL
Monsieur Adrien NOEL
Monsieur Emmanuel GUEUDELLOT
Madame Cécile CHAMBON

### **Unanimité**

#### **5) Convention avec Enedis au lieudit la Lande**

Madame la Maire donne la parole à Emmanuel GUEUDELLOT, Maire-Adjoint qui indique que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société Enedis doit installer une canalisation souterraine sur une longueur totale de 35 mètres sur la parcelle section B numéro 915 située au lieudit la Lande, et propriété de la commune.

A cet effet, Enedis demande l'établissement d'une convention de servitudes pour installer à demeure une canalisation électrique souterraine dans une bande de terre de 3 mètres de large, sur une longueur totale d'environ de 35 mètres.

Cette convention de servitudes est consentie par la Commune de DINGE à titre gratuit, et conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

Le libre accès aux canalisations est également accordé à la société Enedis pour l'installation et la maintenance desdits ouvrages électriques.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage de canalisations au profit d'Enedis, ainsi qu'une servitude d'accès au profit de ladite société, sur la parcelle cadastrée B 915.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec la société Enedis,

AUTORISE Madame la Maire à signer toute acte et tout document se rapportant à la servitude sur la parcelle cadastrée B 915.

\*\*\*

### Déclaration d'intention d'aliéner : DIA

Renonciation à préempter la parcelle k 573 sise lotissement du Rigoulet,  
Renonciation à préempter les parcelles k 128 k 133 et k 134 sises rue de l'Ille.

### Informations diverses :

- Madame la Maire rappelle aux élus les dates des élections législatives des 12 et 19 juin prochains
- Monsieur Adrien NOEL, Maire-Adjoint indique que la commune a signé un contrat d'éco pâturage avec la société « les Moutons de l'Ouest ». Des moutons pâturent sur le site d'espaces verts rue de Tanouarn à côté du lotissement du Bois Pertuis. Prochainement d'autres moutons seront également accueillis aux lagunes et assureront l'entretien.
- Lotissement le Domaine de Tanouran, commercialisé par Nexity : lancement de la viabilisation prochainement, dès juillet.
- Madame la Maire rappelle les dates à retenir :
  - La Fête de l'école le 25 juin prochain.
  - L'accueil des habitants de Gumiel de Izan durant la semaine du 9 au 15 juillet, nos amis espagnols seront reçus en mairie le 10 juillet pour une réception de présentation de la commune et d'un pot de bienvenue à 11 h.
  - La fête du 13 juillet : la commune proposera un feu d'artifice et les Festous une animation et un repas (traditionnel moules frites).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 06.

La Maire,

Annabelle QUENTEL

